

Conseil départemental de la jeunesse, du sport et de la vie associative de Guyane

DÉBUT 31/12/1999	FIN —	DURÉE 4 ans	RÉUNIONS / AN Annuel (+ séances complémentaires selon
---------------------	----------	----------------	--

DESCRIPTION

Le CDJSVA peut être consulté par le Préfet sur les orientations, les projets ou les situations nécessitant une coordination entre les différents acteurs de la jeunesse, du sport et de la vie associative en Guyane.

MISSION DE L'INSTANCE

Instance consultative placée auprès du Préfet de Guyane, lieu d'échanges, de concertation et d'information sur les politiques publiques relatives à la jeunesse, au sport et à la vie associative.

ENJEUX

Permettre au MEDEF Guyane de faire entendre la voix des entreprises sur les politiques jeunesse, sport et vie associative et leurs articulations avec l'emploi et le développement économique du territoire.

MISSIONS DU MANDATAIRE

- Représenter le MEDEF Guyane au sein du CDJSVA
- participer aux échanges et concertations organisés par le Préfet sur les politiques jeunesse, sport et vie associative
- relayer les positions du MEDEF Guyane lors des séances.

ENGAGEMENTS DU MANDATAIRE

Participer à la séance annuelle et aux séances complémentaires organisées en cas d'urgence, d'alerte ou d'actualité particulière.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Être désigné par le MEDEF Guyane
- disponibilité pour siéger sous la présidence du Préfet.

PROFIL RECHERCHÉ

Chef d'entreprise ou représentant patronal sensibilisé aux enjeux de jeunesse, de sport et de vie associative.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE DE DÉBUT
31/12/1999

DATE DE FIN
—

DURÉE DU MANDAT
4 ans

RÉUNIONS / AN
1

FRÉQUENCE
Annuel (+ séances complémentaires selon actualité)

ORGANISME
CDJSVA

LIEU
Préfecture de Guyane, Cayenne

DOCUMENTS REQUIS

- Nom
- prénom
- fonction
- structure
- email et téléphone du titulaire et du suppléant